

5311

Slammer

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

25EME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

BISSAU, LES 4 ET 5 FEVRIER 1990

RESOLUTIONS

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

RESOLUTION N°1/25/CM/90

Relative à la relance des activités de l'Elevage
dans les pays du CILSS

La 25ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres réunie à
Bissau (Guinée-Bissau) les 4 et 5 février 1990 ;

Après avoir pris connaissance des résultats des travaux de la
réunion des experts de l'Elevage des Pays Membres du CILSS tenue à
Niamey du 15 au 18 Janvier 1990 ;

CONSIDERANT que l'Elevage constitue une des activités
essentielles pouvant aider à la réalisation de la sécurité
alimentaire ;

CONSIDERANT la nécessité absolue d'adapter les systèmes de
production à l'environnement que connaissent les pays sahéliens
depuis deux décennies de sécheresses dans le cadre de la lutte
contre la désertification ;

CONSIDERANT le faible niveau actuel des activités de l'Elevage
au sein du Programme CILSS ;

A D O P T E

Les conclusions du "Rapport de Synthèse" de la réunion des
Experts en Elevage des Etats Membres du CILSS sur le thème
Bilan/Action en matière d'Elevage au Sahel tenue à Niamey du 15
au 17 Novembre 1989.

D O N N E

Mandat au Secrétaire Exécutif pour la mise en oeuvre des
recommandations pertinentes issues de la réunion de Niamey en
collaboration avec les Pays Membres du CILSS.

L A N C E

Un appel à la Communauté Internationale pour une intervention
plus accrue dans le secteur Elevage tant aux niveaux national que
régional.

Fait à Bissau, le 5 février 1990

Le Conseil

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

RESOLUTION N°2/25/CM/90

Relative aux Espaces Céréaliers Régionaux

La 25ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres réunie à Bissau (Guinée-Bissau) les 4 et 5 février 1990 ;

CONSIDERANT que l'autosuffisance et la sécurité alimentaires demeurent les objectifs fondamentaux des Etats sahéliens et que ces objectifs peuvent être atteints à terme, à condition de mettre en oeuvre, aux niveaux national et régional des politiques appropriées, notamment céréalières;

CONSIDERANT que les problèmes analysés lors des Colloques de Nouakchott (en 1979) et de Mindelo (en 1986) sur les politiques céréalières des pays du CILSS restent toujours d'actualité, notamment ceux relatifs à la performance de l'agriculture sahélienne, à la dépendance croissante de l'extérieur et à l'interdépendance des économies de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;

CONSIDERANT qu'il n'est ni possible, ni souhaitable que la sécurité alimentaire de la région repose indéfiniment sur des importations, sur l'aide alimentaire et les réexportations ;

CONSIDERANT que les travaux du séminaire de Lomé constituent une contribution importante dans l'analyse des faits sur les échanges intra-régionaux, les commerces non enregistrés des céréales et du bétail ;

CONSIDERANT l'importance de la relance de la production et la nécessité de mise en place d'espaces régionaux dans lesquels les productions nationales sont protégées et les échanges intra régionaux encouragés ;

I N V I T E

Les Etats du CILSS à prendre les mesures adéquates en vue de la mise en oeuvre des recommandations du séminaire de Lomé.

CHARGE

Le Secrétariat Exécutif du CILSS ;

- de susciter, d'encourager et d'appuyer toutes mesures au niveau national dans ce sens ;

- de rechercher les voies et moyens pour impulser et coordonner les actions y concourant au niveau régional ;

- de trouver les bases de collaborations opérationnelles avec les Organisations inter-Gouvernementales chargées de l'intégration économique des sous-régions, en vue d'encourager et d'appuyer toutes mesures aux niveaux national et régional dans ce sens.

- de poursuivre l'analyse en collaboration avec les autres Institutions pour faire aboutir les conclusions de Mindelo.

L A N C E

Un Appel à la Communauté Internationale pour apporter son soutien aux Etats Membres du CILSS et aux autres Etats concernés pour la mise en oeuvre desdites recommandations.

Fait à Bissau, le 5 février 1990

Le Conseil

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

RESOLUTION N°3/25/CM/90

Relative au Programme Quinquennal de l'Institut du Sahel

La 25ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres réunie à Bissau (Guinée-Bissau) les 4 et 5 février 1990 ;

CONSIDERANT la Résolution 1/CM/24/89 relative à la redynamisation de l'Institut du Sahel ;

CONSIDERANT la recommandation spéciale de la 5è Session du Conseil Scientifique Technique de l'Institut du Sahel relative au programme Quinquennal de l'Institut du Sahel ;

CONSIDERANT les conclusions de la 1ère réunion des Directeurs des Institutions nationales de recherche tenue à Bamako du 13 au 15 Novembre 1989 portant sur l'examen du programme quinquennal ;

A D O P T E

Le Programme Quinquennal 1990-1994 de l'Institut du Sahel.

REAFFIRME

Le soutien des Etats Membres à l'Institut du Sahel dans son rôle fondamental de coordination et de recherche dans la sous-région et pour l'organisation d'un espace scientifique sahélien.

LANCE

Un appel aux Donateurs pour apporter un soutien financier pour la mise en oeuvre du programme quinquennal de l'Institut du Sahel.

Fait à Bissau, le 5 février 1990

Le Conseil

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

RESOLUTION N° 4/25/CM//90

Relative au Projet d'Amélioration de la Gestion
des Instituts de Recherche (AGIR)

La 25ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres réunie à
Bissau (Guinée-Bissau) les 4 et 5 février 1990 ;

CONSIDERANT le rôle déterminant de la recherche scientifique
et technique dans tout le processus de développement ;

CONSIDERANT l'importance du renforcement des capacités de
gestion des systèmes nationaux de recherche dans la mise en oeuvre
efficiente d'une politique nationale de recherche ;

CONSIDERANT les recommandations positives du rapport
d'évaluation externe du Projet AGIR ;

CONSIDERANT les conclusions et recommandations de la réunion
de concertation des Directeurs des Instituts de recherche
relatives à l'évaluation du Projet AGIR et à la mise en oeuvre
d'un programme devant permettre de doter les pays du CILSS d'un
instrument permanent d'appui et de formation en gestion de la
recherche ;

APPROUVE

La mise en oeuvre des recommandations et orientations de la
réunion de concertation des Directeurs des Instituts de recherche.

DONNE

Mandat au Secrétaire Exécutif du CILSS d'examiner avec les
partenaires impliqués, notamment le CRDI et le CESAG, les
modalités pratiques pour la mise en oeuvre du Programme AGIR.

REMERCIE

Tous les partenaires internationaux, en particulier le CRDI et l'ACDI pour leur appui à la réalisation des phases I et II du Projet AGIR.

INVITE

Les partenaires à apporter leur soutien financier à la consolidation et au développement du programme d'AGIR.

Fait à Bissau, le 5 février 1990

Le Conseil

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

RESOLUTION N°5/25/CM/90

Sur les conclusions de la Rencontre Régionale de Ségou relative à la gestion des terroirs sahéliens et la responsabilisation des populations rurales

La 25ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres réunie à Bissau (Guinée-Bissau) les 4 et 5 février 1990 ;

CONSIDERANT que depuis vingt ans le Sahel subit une sécheresse persistante et une dégradation écologique de plus en plus alarmante ;

CONSIDERANT les effets néfastes de la désertification et ses conséquences sur l'agriculture sahélienne ;

CONSIDERANT les effets de la crise économique et de la forte pression exercée par les populations sur les ressources naturelles.

CONSIDERANT les orientations définies dans la stratégie révisée de lutte contre la désertification pour le développement

CONSIDERANT l'urgence du développement de l'agriculture sahélienne par l'amélioration de la productivité et la préservation des ressources naturelles notamment du capital foncier ;

CONSIDERANT la nécessité d'associer et de responsabiliser les populations rurales à travers les organisations rurales à toutes les actions de développement durable du Sahel ;

SE FELICITE

De l'organisation et de la tenue de la rencontre régionale de Ségou "sur la gestion des terroirs sahéliens" ;

ENCOURAGE

Les Etats membres, le Secrétaire Exécutif du CILSS, et la Communauté Internationale à s'inspirer de l'esprit de Ségou pour entreprendre toute action pouvant contribuer à la poursuite de la réflexion sur la gestion rationnelle des ressources naturelles des terroirs sahéliens, grâce à la responsabilisation des populations concernés pour un développement durable.

LANCE

Un appel à la Communauté Internationale afin qu'elle soutienne les Etats et le CILSS dans les actions de mise en oeuvre des projets de développement à la base initiés par les populations concernées de nature à rationaliser la gestion des terroirs sahéliens.

Fait à Bissau, le 5 février 1990

Le Conseil

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

RESOLUTION N°6/25/CM//90

Relative aux Correspondants Nationaux du CILSS

La 25ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres réunie à Bissau (Guinée-Bissau) les 4 et 5 février 1990 ;

CONSIDERANT que les différentes Résolutions relatives aux Correspondants Nationaux du CILSS n'ont jusqu'à présent pas été suivies d'effet ;

CONSIDERANT l'importance croissante de ressources mobilisées par le CILSS en direction des Etats se traduisant par des activités multiformes, et le démarrage d'importants projets régionaux majeurs ;

CONSIDERANT la multiplicité et la diversité des composantes nationales et des comités spécialisées chargés de l'exécution des projets du CILSS ;

CONSIDERANT la nécessité d'une coordination de ces comités en vue de la cohérence et de l'efficacité de leurs actions ;

CONSIDERANT le rôle fondamental dévolu au Correspondant National dans le suivi et la coordination des actions du CILSS ;

CONSIDERANT la nécessité absolue de revoir en conséquence le statut des Correspondants Nationaux afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle ;

REITERE

La recommandation demandant aux Etats et au système CILSS de faire du Correspondant National le passage obligé de toutes les activités du CILSS.

ENGAGE

Le Secrétariat Exécutif à mettre en place les mécanismes appropriés pour optimiser l'efficacité des CONACILSS et accroître leurs capacités de suivi et de coordination.

Fait à Bissau, le 5 février 1990

Le Conseil

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

RESOLUTION N° 7/25/CM/90

Relative à la célébration de la Journée CILSS

La 25ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres réunie à Bissau (Guinée-Bissau) les 4 et février 1990 ;

CONSIDERANT l'impact de la Journée CILSS dans la mobilisation des populations sahéliennes pour la lutte contre la désertification ;

CONSIDERANT l'importance des Energies Nouvelles et renouvelables dans la lutte contre la désertification ;

CONSIDERANT l'importance de la participation des populations dans la mise en oeuvre des programmes de promotion des Energies Nouvelles et renouvelables ;

CONSIDERANT la nécessité de mobiliser les populations sahéliennes autour d'un thème spécifique relatif aux Energies Nouvelles et renouvelables.

I N V I T E

Les Etats à célébrer la 5ème Journée CILSS autour du Thème : "Promotion de l'Utilisation des Energies Nouvelles et Renouvelables" au Sahel.

E N G A G E

Le Secrétaire Exécutif à mettre tout en oeuvre pour apporter l'appui nécessaire aux Etats dans la matérialisation des objectifs de la Journée CILSS.

Fait à Bissau, le 5 février 1990

Le Conseil

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

RESOLUTION N°8/25/CM/90

Relative à l'adoption du Budget du CILSS pour l'exercice
1990

La 25ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres réunie à
Bissau (Guinée-Bissau) les 4 et 5 février 1990 ;

A D O P T E

Le budget du CILSS, arrêté en recettes et en dépenses à la
somme de 489.027.798 FCFA.

A/ RECETTES

1 - Contribution des Etats

La contribution des Etats Membres est fixé comme suit :

- * 19.109.400 FCFA pour le Cap-Vert et la Gambie, chacun
- * 25.479.200 FCFA pour la Guinée Bissau
- * 31.849.001 FCFA pour la Mauritanie et le Tchad, chacun
- * 47.773.502 FCFA pour le Burkina Faso, le Mali, le Niger
et le Sénégal, chacun

soit un total de 318.490.010 FCFA.

2 - Recettes sur exercices antérieurs : 144.837.520 FCFA

3 - Recettes diverses : 25.700.268 FCFA

B/ DEPENSES

- 1 - Secrétariat Exécutif : 200.952.000 FCFA
- 2 - Institut du Sahel : 158.259.910 "
- 3 - Centre Agrhymet : 129.815.888 "

Fait à Bissau, le 5 février 1990

Le Conseil

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

RESOLUTION N°9/25/CM//90

Relative à la revalorisation des indemnités journalières
de mission

La 25ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres réunie à
Bissau (Guinée-Bissau) les 4 et 5 février 1990 ;

VU la Convention du 12 Septembre 1973 portant création du
Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le
Sahel (CILSS) ;

VU le Statut Particulier du Personnel du CILSS, notamment en
son Annexe C ;

CONSIDERANT les propositions contenues dans le Rapport du
Commissaire aux Comptes pour la gestion de l'exercice 1988 ;

D E C I D E

L'annexe C du Statut du personnel est modifiée conformément au
tableau annexé à la présente résolution.

Fait à Bissau, le 5 février 1990

Le Conseil

TAUX DES INDEMNITES DE DEPLACEMENTS

Catégories	Echelle				
		ZONE A Pays Africains non Siège	ZONE B Pays Siège	ZONE C Europe et Asie	ZONE D Pays Arabes et Amériq. du Nord
Ministre Coordonnateur Secrétaire Exécutif Directeurs Généraux Inst. Spécialisées	Hors Catégorie	45.000	25.000	50.000	70.000
A	Cadres supérieurs	35.000	20.000	50.000	70.000
B	Cadres moyens	35.000	15.000	50.000	70.000
C	Pers. d'exécution	25.000	10.000		
D	Pers. d'exécution	20.000	10.000		

N. B. Lorsque le coût de la vie s'avère élevé, le Coordonnateur fixera un taux.

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

RESOLUTION N°10/25/CM/90

Donnant Quitus aux Ordonnateurs pour la gestion
de l'exercice 1988

La 25ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres réunie à
Bissau (Guinée-Bissau) les 4 et 5 février 1990 ;

Après examen et adoption du Rapport du Commissaire aux Comptes
sur l'exécution du budget 1988 ;

D O N N E

Quitus aux Ordonnateurs (Secrétariat Exécutif, INSAH, Centre
AGRHYMET) pour leur gestion 1988.

Fait à Bissau, le 5 février 1990

Le Conseil

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

RESOLUTION N°11/25/CM/90

Relative à la construction du Siège

La 25ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres réunie à Bissau (Guinée-Bissau) les 4 et 5 février 1990 ;

CONSIDERANT la nécessité de doter le système CILSS de bâtiments adéquats et fonctionnels ;

CONSIDERANT la dispersion des locaux abritant les services du CILSS et les coûts exorbitants des loyers annuels ;

CONSIDERANT que cette situation est de nature à nuire au bon fonctionnement de l'Organisation et à favoriser l'effritement de "l'esprit CILSS" ;

M A N D A T E

Le Secrétaire Exécutif pour rechercher dans les meilleurs délais les financements nécessaires à la construction des sièges.

Fait à Bissau, le 5 février 1990

Le Conseil

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

Résolution N° 12/25/CM/90

Relative à l'utilisation des services d'un Conseil Juridique

La 25ème Session du Conseil des Ministres, réunie à Bissau (République de Guinée-Bissau) les 4 et 5 Février 1990.

CONSIDERANT la multiplicité des organes et démenbrements du système CILSS ;

CONSIDERANT la diversité des textes régissant les organes et les démenbrements du système CILSS ;

CONSIDERANT la nécessité d'harmoniser les textes d'une part et d'assurer la cohérence entre les missions des organes et démenbrements du système CILSS d'autre part ;

D O N N E

Mandat au Secrétaire Exécutif pour bénéficier des services d'un Conseil Juridique.

Fait à Bissau, le 5 Février 1990

Le Conseil

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

Résolution N° 13/25/CM/90

Relative aux échanges triangulaires céréaliers

La 25ème Session du Conseil des Ministres, réunie à Bissau (République de Guinée-Bissau) les 4 et 5 Février 1990.

CONSIDERANT que l'autosuffisance et la sécurité alimentaire demeurent les objectifs des Etats membres du CILSS ;

CONSIDERANT la nécessité de promouvoir l'agriculture sahélienne par l'augmentation de la production et de la productivité ;

CONVAINCU qu'une bonne gestion des marchés, tout en favorisant l'écoulement des excédents, encourage les paysans sahéliens à produire davantage ;

SOUCIEUX d'intégrer l'aide alimentaire dans une politique nationale de développement pour une sécurité alimentaire nationale et régionale ;

TENANT compte de la précarité de la situation alimentaire sahélienne caractérisée par l'alternance d'excédents et de déficit d'une zone à l'autre au sein d'un même pays, ou d'un pays à l'autre ;

INVITE

Les Etats membres du CILSS et la Communauté Internationale à faire jouer effectivement la solidarité sahélienne et internationale en comblant les déficits sahéliens par les excédents sahéliens à travers les échanges triangulaires.

ENGAGE

Les Etats membres du CILSS à lever les entraves juridiques, administratives et fiscales qui constituent des goulets d'étranglement au flux céréaliers.

CHARGE

Le Secrétariat Exécutif du CILSS en rapport avec les Etats membres à poursuivre les efforts entrepris dans l'amélioration des informations sur la situation alimentaire notamment par les prévisions des récoltes, l'établissement des bilans céréaliers et le suivi des marchés.

LANCE

Un appel à la Communauté Internationale pour appuyer les Etats membres et le CILSS pour la constitution d'un fonds en vue de promouvoir les échanges céréaliers, notamment triangulaires.

Fait à Bissau, le 5 février 1990

Le Conseil